



Saint-Luc  
Liège  
école  
supérieure  
des arts

## **Inscription en Master en Arts plastiques, visuels et de l'espace, Orientation « Architecture d'intérieur », sur base d'un diplôme de bachelier obtenu en Fédération Wallonie Bruxelles**

L'ESA Saint-Luc de Liège a défini une procédure et des conditions complémentaires pour accéder à un master à partir d'un diplôme de bachelier de type court ou de bachelier de transition (type long) d'un autre cursus, sur la base d'une similarité du grade. Cette procédure est définie sur le site de l'ESA, onglets : inscription, admission en cours d'études, cas B.

L'inscription n'est jamais automatiquement accordée, les candidats doivent présenter une épreuve d'admission.

Si l'étudiant est admis, dans la plupart des cas, un programme complémentaire lui sera imposé. Ce programme a déjà été défini pour la plupart des cursus de premier cycle susceptibles d'ouvrir un accès à un master artistique et sera identique pour tous les candidats disposant d'un même diplôme. Les dispenses que les candidats pourront solliciter seront par contre fixées de façon individuelle, en fonction du programme de premier cycle réussi.

### **Procédure de demande d'admission en master.**

- constituer son dossier qui comprend un volet administratif et un volet pédagogique ; à cette fin, consulter le site de l'ESA qui reprend les documents à fournir.
- rentrer le dossier complet et conforme pour **le 18 août au plus tard**, par mail au [service.etudiants@saint-luc.be](mailto:service.etudiants@saint-luc.be) ou en main propre (nous vous conseillons dans ce cas de prendre rendez-vous par téléphone: +32 4 341 80 00).
- présenter l'épreuve d'admission qui se tiendra entre le 28 août et le 1er septembre : la présence de l'étudiant est impérative.

L'avis du jury d'admission et le programme provisoire de l'étudiant seront rendus le 15 septembre.

Le programme d'études final sera fixé pour le 15 octobre au plus tard.

### **Epreuve d'admission**

Pour être admis à l'inscription, une épreuve d'admission doit être réussie. Celle-ci vise à s'assurer que le projet personnel du candidat est cohérent et que sa motivation et sa maîtrise de la langue française sont suffisantes pour suivre avec succès la formation pour laquelle il demande inscription. L'épreuve consiste en une présentation par le

candidat des motivations qui l'animent, de son projet personnel et des objectifs qu'il poursuit. S'en suit un moment d'échange (questions/réponses) avec les membres du jury.

À l'issue de cette rencontre, le jury prononce la réussite ou l'échec de l'épreuve d'admission et propose un programme d'études adapté à l'étudiant. Cette proposition est transmise à la Commission programme qui fixe le programme définitif de l'étudiant.

Le Jury est composé d'enseignants de l'orientation ciblée.

La Commission programme est constituée du président et du secrétaire de jury, auxquels s'ajoint un représentant des autorités académiques.

### **Fixation du programme d'études**

Le programme d'études (PAE, Programme annuel d'études) se composera

- du programme « classique » du master de l'orientation choisie (120 crédits)
- auquel s'ajoutent les enseignements complémentaires définis sur base du diplôme de premier cycle
- mais allégé des dispenses (valorisation de crédits) que chaque étudiant pourrait faire valoir en fonction des crédits obtenus lors de sa formation de premier cycle.

### **Programme complémentaire pour l'accès au master en architecture d'intérieur**

#### **1. Accès au master à partir**

- soit d'un diplôme de bachelier en création d'intérieurs (TC)
- soit d'un diplôme de bachelier en création d'objets (TL)

Le programme de l'étudiant devra être complété par les Unités d'enseignement suivantes :

- construction (cours de B2 )	4 crédits	Q1+Q2
- Perspectives (cours de B1)	6 crédits	Q1 (à confirmer)
- Ergonomie (cours de B1)	2 crédits	Q2
- Matériaux (cours de B2)	4 crédits	Q1
- Mobilier (cours de B3)	4 crédits	Q1

Le programme de l'étudiant comportera donc au maximum 120 + 20 crédits.

Chaque étudiant pourra ensuite introduire le cas échéant une demande de dispense, en demandant à valoriser des crédits qu'il aurait obtenu lors du premier cycle suivis et réussis. Les programmes des ESA de la Fédération Wallonie Bruxelles ne sont en effet pas identiques et certains enseignements prévus soit au programme « classique », soit au programme complémentaire, peuvent faire l'objet d'une dispense par valorisation des crédits déjà obtenus.

Des réserves sont cependant formulées pour l'inscription dans la finalité spécialisée « Patrimoine », pour les candidats qui disposeraient d'un diplôme en création d'objets.

2. Accès au master à partir d'un diplôme de bachelier en architecture.

Le programme de l'étudiant devra être complété par les Unités d'enseignement suivantes :

Mobilier (B3)	4 crédits	Q1
Dessin (B2)	6 crédits	Q1+Q2

Le programme de l'étudiant comportera donc au maximum 120 + 10 crédits.

Chaque étudiant pourra ensuite introduire le cas échéant une demande de dispense, en demandant à valoriser des crédits qu'il aurait obtenus lors du premier cycle suivi et réussi. Les programmes des ESA de la Fédération Wallonie Bruxelles ne sont en effet pas identiques et certains enseignements prévus soit au programme « classique », soit au programme complémentaire, peuvent faire l'objet d'une dispense par valorisation des crédits déjà obtenus.

Personnes de contact (en dehors des périodes de congés scolaires) :

- informations sur la formation du deuxième cycle (master) et les conditions d'accès : François Vanberg, professeur d'atelier – [vanberg.francois@saint-luc.be](mailto:vanberg.francois@saint-luc.be)
- informations sur la procédure de demande d'accès au master : Laurence Bourgeois, secrétaire de l'orientation « architecture d'intérieur », [bourgeois.laurence@saint-luc.be](mailto:bourgeois.laurence@saint-luc.be).

